

1. Objet

Le présent Code d'Éthique a pour but de définir une relation de principes d'éthiques et normes de conduite qui régissent les actions de toutes les sociétés et membres du Groupe Crimidesa.

2. Domaine d'application

Le présent code s'applique à toutes les sociétés membres du Groupe Crimidesa, ainsi qu'aux sociétés participantes non intégrées dans le Groupe Crimidesa mais sur celles dont elle ait un contrôle effectif, au moins en ce qui concerne la gestion.

L'accomplissement du code est obligatoire pour toutes les personnes qui font partie de ces sociétés.

De même, dans les cas ainsi établis expressément, d'autres personnes et entreprises partenaires qui maintiennent des relations contractuelles et commerciales avec le Groupe Crimidesa, pourront être destinataires du présent code par l'incorporation dans leur contrats d'une clause de la connaissance et d'acceptation du présent code d'Éthique.

3. Suivi et contrôle

Le Comité des Risques défini dans le Plan de Prévention d'infractions sera chargé de veiller à l'accomplissement de ce Code d'Éthique.

Le Comité des Risques aura, sans préjudice du reste de ses pouvoirs, les fonctions suivantes :

- Veiller à ce que le Code d'Éthique soit établi, réalisé et maintenu de forme correcte.
- Superviser l'accomplissement du même.
- Informer le Comité de Direction et le Conseil d'Administration du Groupe Crimidesa sur l'application du présent code d'Éthique, pour sa révision, y compris les possibles propositions d'amélioration.
- Répondre aux requêtes effectuées par n'importe quel membre du Groupe Crimidesa en ce qui concerne le Code d'Éthique.
- Promouvoir la communication et la formation à toutes les parties obligées par le présent Code d'Éthique.

4. Principes fondamentaux et valeurs du Groupe Crimidesa

Les valeurs qui régissent l'activité du Groupe Crimidesa sont l'intégrité, le respect, la loyauté, le leadership, l'engagement, l'excellence et la transparence. De même, comme élément fondamental de nos valeurs, s'établissent le respect et la défense de l'environnement, ainsi que la protection et sécurité des personnes dans l'exercice des activités du groupe.

Droits de l'Homme

Le Groupe CRIMIDESA s'adhère à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Respect de la légalité

Toutes les personnes qui font partie du Groupe Crimidesa doivent maintenir un strict respect de la législation actuelle, quel que soit le pays où ils demeurent.

Développement de l'emploi et engagement avec ses employés

La politique de l'emploi du Groupe CRIMIDESA vise à promouvoir la gestion des talents et l'engagement

de ses employés avec le projet du groupe, par le biais de mesures et d'outils qui leur permettent d'atteindre les plus hauts objectifs professionnels et vitaux.

La politique de sélection du personnel du Groupe CRIMIDESA se base sur les principes de l'égalité et l'intégration sociale.

Le Groupe CRIMIDESA favorise le développement des personnes qui y travaillent, non seulement grâce à des promotions, mais aussi par le biais de politiques de mobilité interne, de plans de formation et de politiques d'intégration. Il favorise également les mesures permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle entre tous ses employés.

Toutes les activités développées dans le Groupe Crimidesa sont effectuées sous les plus strictes normes de sécurité et de santé, indépendamment des pays dans lesquels il opère. Les mesures de prévention des risques professionnels seront actualisées en permanence, en respectant la réglementation et en les communiquant à ses employés et aux entreprises collaboratrices.

Le Groupe CRIMIDESA respecte le droit à la liberté syndicale de ses employés et la reconnaissance effective du droit de négociation collective des représentants du personnel et des syndicats, conformément à la législation en vigueur dans chaque pays.

Protection des données

Toutes les personnes qui composent le Groupe Crimidesa doivent respecter les normes de protection des données de caractère personnel conformément à la législation en vigueur en Espagne, quel que soit le pays où elles opèrent.

En outre, tous les employés du Groupe, quel que soit leur poste et leur responsabilité, sont obligés de garder le secret sur toutes les informations et procédures, aussi bien les internes comme les entreprises ou professionnels qui collaborent avec nous, connues à travers de leur activité professionnelle.

Qualité

La qualité, l'amélioration continue et la recherche de l'excellence sont de base dans la relation du Groupe Crimidesa avec ses clients.

Transparence

La transparence est un principe qui doit régir toutes les activités du Groupe Crimidesa.

Corruption

Le Groupe CRIMIDESA maintient une politique de tolérance zéro avec la corruption. Tout comportement impliquant une violation de ce principe, sera considéré faute très grave avec les conséquences qui peuvent survenir dans ce cas.

Aucune des sociétés appartenant au Groupe Crimidesa, ni ses employés, en fonction des tâches assignées, ne pourront promouvoir ou faire aucun type de cadeau ou don à aucun parti politique.

Pour cela, tous les employés du Groupe Crimidesa feront une observance spéciale de ces procédures ou mesures de contrôle interne prévues dans le Plan de Prévention des Infractions à cet égard.

Conflits d'intérêts

Les personnes qui travaillent dans le Groupe Crimidesa éviteront tout conflit d'intérêts. Par conséquent, tous ses membres agiront toujours de manière à ce que leurs intérêts particuliers, ceux des membres de leur famille ou d'autres personnes qui leur sont liées ne prévalent pas sur ceux du Groupe Crimidesa ou de ses clients. Cette norme d'action s'appliquera dans les relations de tous les travailleurs avec le propre groupe, comme dans celles maintenues avec les clients, fournisseurs ou tout autre tiers.

Blanchiment des capitaux

Le Groupe CRIMIDESA s'engage avec la législation dans le domaine de la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Pour cette raison, le Groupe Crimidesa rejette toute transaction et toute utilisation des actifs s'il y a connaissance de leur origine criminelle. À cet effet, ils doivent renforcer les mesures de contrôle et suivi pour détecter ce type d'opérations.

Environnement

La façon de gérer toutes les activités du Groupe ne se comprennent pas sans l'observance maximale et

le respect des normes relatives à l'environnement les plus exigeantes dans ce domaine.

Engagement envers la Communauté

Le Groupe CRIMIDESA s'engage à améliorer la qualité de vie et les opportunités des personnes les plus défavorisées par la création d'emplois, par l'amélioration de la formation professionnelle, des conditions de travail et soins de santé.

L'action sociale du Groupe CRIMIDESA vise à encourager la formation, l'intégration et le bien-être social des personnes et des groupes sociaux dans notre entourage.

Le Groupe CRIMIDESA comprend la figure de l'Etat de Droit comme garant des droits et du bien-être des citoyens, reconnus dans la Constitution Espagnole. Pour cela, le Groupe Crimidesa ne tolérera aucun type de comportement ni de transaction qui va à l'encontre de la législation fiscale existante en Espagne ou dans les pays où le Groupe opère, en s'engageant à payer ses impôts au Trésor Public en vertu de la législation en vigueur en tout moment, et employant la plus grande promptitude et exactitude pour la remise des documents demandés par celui-ci.

Utilisation des ressources du groupe Crimidesa

Le Groupe CRIMIDESA exige une utilisation efficace, rationnelle et légale des actifs, des ressources et des moyens mis à disposition de tous ses employés.

5. Formation et diffusion

Le présent Code d'Ethique est inclus dans les matières de formation obligatoire pour toutes les personnes qui soient requises par celui-ci, et cette formation se déroulera selon ce qui est indiqué dans le plan de prévention d'infractions.

On utilisera, dans tous les cas, les moyens suivants pour diffuser ce code, dans les langues correspondantes:

- Une copie du code d'Ethique est livrée après son approbation, à chaque administrateur, Directeur et employé du Groupe Crimidesa, et ils doivent signer un reçu en témoignage de leur réception et acceptation.
- Le guide d'accueil, qui est remis à tous les nouveaux membres du personnel du Groupe Crimidesa, inclura une copie du code d'Ethique.
- L'intranet corporative disposera d'un lieu spécifique pour ce code.

6. Canal Éthique

Indépendamment du fait que le Canal d'Ethique aura son développement réglementaire correspondant dans le Plan de la prévention des infractions, les administrateurs, directeurs et employés du Groupe Crimidesa, qui aient connaissance d'un fait qui pourrait constituer une violation du présent Code d'Éthique, ont l'obligation de le notifier dès que possible à leur supérieur hiérarchique direct ou au Comité de Risques, pouvant utiliser à cet effet le canal de l'Éthique.

On ne tiendra compte d'aucune plainte anonyme.

Il n'y aura aucun type de représailles ou conséquence négative contre le dénonciateur par le fait de la plainte, sauf si l'enquête interne détermine que la plainte est fautive ou qu'elle a été réalisée avec un mépris téméraire envers la vérité, de mauvaise foi ou abus de droit. Dans tous les cas, les dénonciateurs qui aient participé dans l'infraction des politiques du Groupe Crimidesa ne seront pas exonérés de leur éventuelle responsabilité par le simple fait d'avoir formulé la plainte.

7. Conséquences du non-respect

Les violations du présent Code d'Éthique peuvent donner lieu à l'application des mesures disciplinaires du travail, y compris le licenciement disciplinaire, ou la résiliation du contrat correspondant de prestation de service.

Ces infractions peuvent aussi être signalées à la Police ou au Ministère de Justice, dans le cas où elles peuvent être constitutives d'infraction.

8. Approbation, entrée en vigueur et révision du code

Le présent Code d'Éthique a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe Crimidesa célébré le 21 juillet 2015, date de son entrée en vigueur avec effet obligatoire pour tous les destinataires.

Sans préjudice de ce qui précède, ce code sera objet, périodiquement de révision, et s'il y a lieu de mise à jour.

Le Comité de risques devra préparer des rapports régulièrement sur l'application, dans lequel on estimera si celui-ci est susceptible d'amélioration.